

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE THINEREILLES

Entre :

- La commune de Saint-Jean-Soleymieux, représentée par son Maire, Mme Evelyne CHOUVIER

- et Loire Forez Agglomération dont le siège est sis 17 Bd de la Préfecture, 42600 Montbrison, représentée par François FORCHEZ, vice-président à l'action et la cohésion sociale dûment habilité à cet effet par l'arrêté 434/2020,

### ARTICLE 1

La commune met à la disposition des Relais Petite Enfance Loire Forez Agglomération, les locaux dont elle est propriétaire, sise 235 impasse de la foire du bois, 42560 Saint-Jean-Soleymieux.

### ARTICLE 2

Cette mise à disposition est réalisée pour l'organisation de la « Fête des Relais », aux dates et conditions suivantes :

- les locaux sont mis à disposition à titre gratuit
- les locaux sont mis à disposition le 4 juillet 2024

### ARTICLE 3

Loire Forez Agglomération s'engage à :

- préserver le patrimoine municipal en assurant la surveillance et l'entretien des locaux et en veillant à leur utilisation rationnelle, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des équipements,
- prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière de locaux accueillant du public, afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements.

### ARTICLE 4

Loire Forez Agglomération s'engage à souscrire une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, et couvrant sa responsabilité civile. Une copie du contrat devra être produite à l'appui de la présente convention.

Fait à Saint-Jean-Soleymieux le 03 mai 2024

Pour la commune,  
Le Maire, **Evelyne CHOUVIER**

Pour Loire Forez Agglomération

